

L'église de Saint-Denis, nécropole de la royauté française, ne fut pas primitivement construite dans le dessein spécial d'abriter les tombeaux des rois. Le premier monument construit sur son emplacement actuel fut une modeste chapelle en bois, édifée à l'époque gallo-romaine, pour recueillir les restes de saint Denis et de ses deux compagnons, Rustique et Eleuthère ; on l'appelait, pour cette raison, la chapelle des Martyrs. Sainte Geneviève remplaça ce primitif édifice par une chapelle en briques. Ce fut le roi Dagobert qui construisit le premier monument durable : il fit édifier une église qui n'était pas très grande, mais qui était très luxueusement décorée. L'autel, qui recouvrait le tombeau des martyrs, était en or et la partie de la toiture qui le surmontait, était couverte d'argent fin. Le roi joignit à l'église une abbaye qu'il dota de riches revenus. Dagobert mourut à Epinay ; il voulut être enterré dans l'abbaye dont il avait été le généreux fondateur. Ce fut le premier roi mérovingien enterré à Saint-Denis ; son tombeau, plusieurs fois mutilé et reconstitué, dresse encore son arcature ogivale au milieu de ceux de ses successeurs.

Saint Louis termina la construction. Il eut la pieuse pensée de restaurer tous les tombeaux que renfermait l'église et de faire transférer dans la basilique, en 1123, les corps de tous ceux de ses prédécesseurs. À partir de ce moment, tous les rois de France, sauf de rares exceptions, furent ensevelis à Saint-Denis.

L'abbaye fut à nouveau ravagée, au xv^e siècle, par les Armagnacs et par les Anglais ; et, au xvi^e, par les calvinistes ; mais le plus grand désastre dont elle fut jamais accablée, fut déchaîné par la Révolution.

Détruire les tombeaux des rois à Saint-Denis pour célébrer le 10 août 1792.

À la séance du 31 juillet 1793, Barrère lut, à la Convention, au nom du Comité de Salut public, un long rapport exposant « *que, pour célébrer la journée du 10 août, qui a abattu le trône, il fallait, dans son anniversaire, détruire les mausolées fastueux qui sont à Saint-Denis. Dans la monarchie, les tombeaux mêmes avaient appris à flatter les rois ; l'orgueil et le faste royal ne pouvaient s'adoucir sur ce théâtre de la mort, et les porte-sceptre qui ont fait tant de maux à la France et à l'humanité semblent encore, même dans la tombe, s'enorgueillir d'une grandeur évanouie. La main puissante de la République doit effacer impitoyablement ces épitaphes superbes et démolir ces mausolées qui rappelleraient des rois l'effrayant souvenir* ».

La proposition de Barrère ne pouvait que plaire à la Convention qui trouvait dans sa réalisation une satisfaction théorique, et un avantage matériel : la destruction des tombeaux royaux lui permettait en effet d'anéantir des souvenirs du régime aboli et de récupérer du bronze et du plomb dont elle avait besoin pour fabriquer des canons et des balles. Aussi l'assemblée, accueillant par des acclamations le rapport de Barrère, décida-t-elle à l'unanimité « *que les tombeaux et mausolées des ci-devant rois, élevés dans l'église de Saint-Denis, dans les Temples et autres lieux, dans toute l'étendue de la République, seraient détruits, le 10 août suivant* ». Un ancien bénédictin de l'abbaye de Royaumont, dom Poirier, fut nommé par l'Institut « *Commissaire chargé de surveiller l'exhumation* ». D'autre part, on institua une « *Commission des Monuments* », chargée de choisir et de conserver ceux des tombeaux qui paraîtraient des œuvres d'art dignes de figurer parmi les richesses artistiques de la France. Dom Poirier a consigné, jour par jour, dans un rapport, tous les détails de cette exécution.

Les 6, 7 et 8 août 1793, cinquante et un tombeaux sont saccagés

Pendant les journées du 6, 7 et 8 août 1793, cinquante et un tombeaux, chefs-d'œuvre accumulés au cours de douze siècles, furent renversés, mutilés, dispersés en morceaux. Lenoir, qui était à la tête de la Commission des Monuments, fit des prodiges de courage, d'habileté, pour limiter les dégâts ; il chargea un sculpteur marbrier, François-Joseph Scellier, d'enlever ce qui restait des tombeaux ; il

recueillit tout ce qu'il put au musée des Monuments français, et c'est grâce à sa persévérance que l'on put, la tourmente passée, reconstituer ce qui nous reste des splendeurs de Saint-Denis. En ce qui concerne la profanation des dépouilles royales, l'influence de Lenoir n'avait pas à s'exercer. Pendant qu'il surveillait l'enlèvement et le chargement des tombeaux saccagés, le marbrier Scellier vit remonter de la crypte et du sol de l'église les cercueils de plomb qu'on éventra. Leur contenu fut transporté dans le cimetière situé au nord de l'église. On y avait creusé deux fosses carrées, mesurant chacune environ 5 mètres de côté, sur à peu près 3 mètres de profondeur.

Dans l'une, on jeta pêle-mêle, au milieu de la chaux vive, 61 corps : 7 rois, 7 reines, 47 princes et princesses de la maison de Bourbon. Dans l'autre fosse, dite fosse des Valois, on précipita 63 corps : 18 rois, depuis Dagobert jusqu'à Henri IV, 10 reines, 24 princes et princesses, et 11 grands personnages parmi lesquels Hugues le Grand, Suger et Duguesclin. La fosse des Bourbons fut ouverte le 12 octobre, et refermée le 16 ; la fosse des Valois, creusée le 16 octobre, fut comblée le 25. Le premier cercueil éventré fut celui de Turenne ; nous n'étudierons pas ici l'histoire mouvementée de sa dépouille. Louis XIII fut facilement reconnu, grâce à sa moustache. Louis XIV était bien conservé ; mais il était entièrement noir. Le corps du grand Dauphin fut trouvé en putréfaction liquide. Le cercueil de Louis XV avait été déposé dans une sorte de niche creusée dans l'épaisseur du mur, à l'entrée du caveau. C'est là qu'on plaçait toujours le corps du dernier roi défunt qui était transporté à côté des autres, alignés sur des grilles de fer, quand son successeur venait lui demander sa place.

On porta le cercueil dans le cimetière et on ne l'ouvrit qu'au bord de la fosse. Le cadavre, encore entier, flottait dans une assez grande quantité d'eau salée. Le nez était violet ; les fesses étaient rouges comme celles d'un nourrisson mal soigné dont le siège croupit dans des langes urineux. Le tout répandait une odeur épouvantable.

Henri IV était si bien conservé que ses traits n'étaient pas altérés, et qu'on put faire un moulage de son visage.

Les entrailles des rois jetées dans les fosses

Sous les tréteaux de fer qui portaient les cercueils, on trouva des sortes de seaux ou de barils en plomb, qui contenaient les entrailles d'un certain nombre de rois ; on les ouvrit, et on jeta le contenu dans les fosses. Cet épouvantable travail n'alla pas sans inconvénients pour ceux qui l'accomplissaient. L'odeur était, par moments, tellement insupportable qu'on devait asperger le sol de vinaigre, et tirer en l'air des coups de fusil chargé à blanc, pour essayer de la disperser. Plusieurs ouvriers « gagnèrent les fièvres qui n'ont point eu de mauvaises suites ». Après les tombeaux et les cercueils, ce fut le tour du trésor de l'église. Dans la nuit du 11 au 12 novembre 1793, la municipalité de Franciade (nom révolutionnaire de Saint-Denis) fit entasser dans des chariots tous les objets précieux conservés dans la sacristie : châsses, reliques, ornements, calices, ciboires, etc. Le tout fut transporté à Paris, et la délégation qui accompagnait le convoi se présenta, le 12, à dix heures du matin, à la Convention, où l'un des citoyens fit la déclaration suivante : « *Nous vous apportons, Citoyens législateurs, toutes les nourritures dorées qui existent à Franciade ; mais comme il se trouve des objets désignés par la Commission des Monuments comme précieux pour les Arts, nous en avons rempli six chariots ; vous indiquerez un dépôt provisoire où la Commission de Monuments pourra faire le triage.* »

1816. Louis XVIII tente de faire réparer le saccage

Par une ordonnance datée du 4 avril 1816, Louis XVIII prescrivit que des recherches fussent faites autour de l'église de Saint-Denis, pour essayer d'y recueillir les restes des membres de la maison de France qui avaient pu résister à l'action destructive de la chaux dans laquelle on les avait jetés.

Charles-Henri Dambray, chancelier de France, ouvrit une enquête et provoqua les dépositions de ceux qui pouvaient communiquer des renseignements utiles. Sept témoins furent entendus ; un seul put fournir des indications intéressantes : c'était l'ancien marbrier François-Joseph Scellier, qui avait conservé les notes écrites en 1793. Il servit de guide aux ouvriers qui commencèrent les fouilles, le 13 janvier 1817, à neuf heures du matin. Ce jour-là, les pioches ne ramenèrent pas le moindre débris. Les 14, 15, 16 et 17 janvier, les travaux continuèrent, sans donner le moindre résultat. Le samedi 18, dès l'aube, on reprit les fouilles dans une autre direction. Vers la fin de la matinée, on était arrivé à délimiter l'emplacement des deux fosses ; il fut dès lors facile d'isoler les ossements de la terre à laquelle ils se trouvaient mêlés, et on les recueillit dans des cercueils.

La translation eut lieu dans la nuit du 19 au 20 janvier. Elle fut faite par une Compagnie des Gardes du Corps du Roi, en présence du clergé de Saint-Denis et des personnages officiels. Les cercueils contenant les ossements retirés de la fosse des Valois furent placés dans un petit caveau de la crypte, à gauche ; et ceux qui renfermaient les débris exhumés de la fosse des Bourbons furent déposés dans un autre caveau, à droite. Un tableau de F.-J. Heim, conservé dans la sacristie de l'église de Saint-Denis, montre les péripéties de cette opération : au premier plan, on recueille les ossements, en présence des personnages officiels. Au second plan, un cortège éclairé par des torches présente les cercueils au clergé qui les reçoit sur le seuil de l'église. Au fond, se détache, sur le ciel bleu, la silhouette de la flèche, aujourd'hui disparue. Le D^r Gessard a donné à Carnavalet une réplique de ce tableau, faite par son grand-père, Louis-Marie Gessard qui, en même temps que pharmacien, était alors adjoint au maire de Saint-Denis, et figure à ce titre dans la scène peinte par Heim.

Du cimetière de la Madeleine à Saint-Denis

L'exécution de Louis XVI était décidée pour le 21 janvier 1793. Le procès-verbal de la séance du Conseil exécutif provisoire, à la date du 20 janvier, déclara que le corps de Louis Capet serait transféré dans le lieu ordinaire destiné aux inhumations de la section dans l'étendue de laquelle devait avoir lieu l'exécution, c'est-à-dire dans le cimetière de la Madeleine. C'était un cimetière récemment créé pour remplacer l'ancien cimetière de la Madeleine de la Ville-l'Évêque, désaffecté par décision de l'archevêque de Paris, le 6 avril 1789. Il occupait l'emplacement actuel de la chapelle expiatoire. Les Suisses massacrés le 10 août y avaient été enterrés. Après la séance, le Conseil convoqua le sieur Dominique-Joseph Picavez, curé constitutionnel de la Madeleine, et lui ordonna de se tenir prêt, le lendemain, à inhumer Louis Capet.

Le 21, à neuf heures, deux administrateurs du département de Paris se présentèrent au domicile du citoyen Picavez pour vérifier s'il avait pris toutes les mesures nécessaires. Le curé, qui était déjà malade la veille, avait eu toutes les peines du monde à se rendre à la convocation du Conseil ; les préoccupations imposées par la mission dont on l'avait chargé n'avaient pas amélioré son état ; il avait dû se mettre au lit, chargeant ses deux vicaires de le remplacer. Les abbés Damoreau et Renard n'avaient pas failli à leur tâche, et ils étaient prêts ; attendant le convoi à la porte de l'église. Les membres du Département allèrent les chercher et les emmenèrent avec eux au cimetière. Ils n'attendirent pas longtemps : le convoi arriva vers dix heures et demie. La charrette était escortée par un détachement de gendarmerie à pied.

Dès que la corbeille contenant le corps eut été descendue à terre, les administrateurs constatèrent l'identité du cadavre : « *Nous avons reconnu le cadavre entier dans tous ses membres, la tête étant séparée du tronc. Nous avons remarqué aussi que les cheveux du derrière de la tête étaient coupés, et que le cadavre était sans cravate, sans habits et sans souliers. Du reste, il était vêtu d'une chemise, d'une veste piquée en forme de gilet, d'une culotte de drap gris, et d'une paire de bas gris.* »

La fosse était creusée dans l'angle nord-ouest du cimetière, à deux mètres du mur ; elle avait une profondeur d'environ quatre mètres. On enleva le corps de la corbeille, on l'étendit dans un cercueil en bois, sans couvercle, et on plaça la tête entre les jambes. Au milieu du silence, les deux vicaires psalmodièrent les dernières prières.

Puis le cercueil fut descendu sur la chaux qui garnissait le fond de la fosse ; on le couvrit d'un lit de chaux assez épais, puis on combla la fosse avec de la terre qu'on piétinait au fur et à mesure, pour la tasser.

Les ossements de Robespierre, Saint-Just et Couthon, près des restes de Louis XVI

Le cimetière fut mis en vente après la Terreur, M. Pierre-Olivier Desclozeaux, ancien avocat au Parlement, l'acheta et prit un soin pieux des sépultures, jusqu'aux recherches qui furent effectuées en janvier 1815. À ce moment, M. Desclozeaux et son gendre, Dominique-Emmanuel Danjou, qui avait assisté à l'inhumation des cadavres du roi et de la reine, servirent de guides et indiquèrent l'emplacement exact des deux fosses. Le 18 janvier 1815, à huit heures du matin, on commença à creuser au niveau de l'emplacement où devait se trouver la sépulture de Marie-Antoinette.

Le cercueil fut facilement atteint ; il ne s'était pas effondré sous la poussée du terrain ; la chaux, sous l'influence d'une humidité favorable s'était liée et avait formé au-dessus de lui une sorte de voûte qui l'avait protégé. On trouva les ossements de la reine en bon état de conservation, avec quelques débris de vêtements en particulier les jarretières, et quelques fragments des planches de la bière. Ces restes furent déposés dans une cassette. Le 19 janvier, les recherches furent reprises au niveau de la fosse de Louis XVI. M. Edme-Louis Barbier, qui fut présent à l'inhumation et à l'exhumation, et dont nous suivons le récit, fait cette remarque importante que la chaux qui recouvrait les restes du roi avait été remuée comme si « *des mains impies avait cherché à les confondre avec d'autres ossements qui gisaient auprès* ».

Il faut rapprocher cette constatation d'un passage singulier des *Mémoires* de Barras où l'auteur dit que, par son ordre, les suppliciés du 10 thermidor furent jetés « *dans la fosse à Capet* », et que « *les cadavres de Robespierre, de Saint-Just, de Couthon et des autres membres de la Convention sont ceux qui vinrent combler et fermer le cimetière de la Madeleine* ». Barras ne peut pas être considéré comme un historien véridique, et il est sur ce point en contradiction avec la plupart des historiens de la Révolution ; mais cette affirmation, rapprochée de la constatation d'Edme-Louis Barbier, n'en est pas moins troublante. Ainsi qu'on s'y attendait, on trouva la tête de Louis XVI entre les os des jambes. Le comte de Blacas était descendu dans la fosse, et tendait les ossements à Barbier qui était au bord et les recevait dans un linceul. Il faisait un froid rigoureux, et une épaisse couche de neige couvrait le sol. On déposa les deux cassettes d'ossements dans le salon de M. Desclozeaux, et le chancelier les scella. Le 20 janvier, on enferma les cassettes, chacune dans un cercueil de plomb qu'on souda et qu'on recouvrit d'un cercueil de bois ferré et vissé. Une inscription indiqua le contenu de chaque cercueil :

Ici repose le corps de très haut, très puissant et très excellent prince Louis XVI du nom, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre.

Ici repose le corps de très haute, très puissante, très excellente princesse Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, épouse de très haut, très puissant, très excellent prince Louis XVI du nom, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre.

Le 21 janvier, les deux cercueils furent placés sous une tente dressée dans le jardin. À huit heures du matin, en présence de Monsieur, frère du roi, du duc d'Angoulême et du duc de Berry, Mgr de

Vintimille, ancien évêque de Carcassonne, célébra la messe. Puis on posa la première pierre de la chapelle qu'on se proposait d'élever sur l'emplacement de la fosse de Louis XVI. Enfin les deux cercueils furent déposés sur un char qui les transporta à Saint-Denis.

Docteur Léon Cerf